

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
24/05/2019	04/07/2019	F01119P0121

### 1. Intitulé du projet

Projet immobilier 42-48 rue de Picpus à Paris XII

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
« 39. Travaux, construction et opérations d'aménagement qui créent une surface de plancher ou une entreprise au sol comprise entre 10 000 et 40 000 m <sup>2</sup> . »	Terrain d'assiette : 10 350 m <sup>2</sup> Surface de plancher : 29 880 m

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération immobilière rue Picpus prévoit la construction d'un ensemble de logements, bureaux, commerces et l'implantation d'une crèche :

- Environ 21 380 m<sup>2</sup> de logements, environ 4 500 m<sup>2</sup> de bureaux (rue Picpus), environ 3 500 m<sup>2</sup> de commerces qui se concentreront sur les RDC, R-1 et pour partie R+1, répartis de la manière suivante : 1 315 m<sup>2</sup> de commerces de proximité sur les RDC, R-1 et ponctuellement sur le R+1 ; 1630 m<sup>2</sup> de fitness répartis en rez-de-jardin (R-1) avec une entrée en rez-de-chaussée ; 555 m<sup>2</sup> réservés à l'implantation d'un tiers-lieu à destination des étudiants et des habitants du quartier. Cet espace sera situé dans la maison bourgeoise à réhabiliter au droit de la rue Picpus. Environ 500 m<sup>2</sup> de crèche en rdc ;
- 80 places de parking au R-2 qui seront rattachées pour grande partie aux futurs logements en accession. Une quinzaine de place seront attribuées aux bureaux ; aménagement d'une placette qui sera rétrocédée à la ville et d'une cour intérieure. Le programme prévoit environ 2 095,5 m<sup>2</sup> de surfaces végétalisées réparties en toitures terrasses et en rez-de-chaussée (sur dalle) et environ 3 419 m<sup>2</sup> de pleine terre. Le projet comprend la démolition du garage existant en 1 seule phase. La halle d'exposition actuellement en place sur site (au niveau de la station essence) est conservée (plot bureaux). Elle sera démontée (phase démolition) et remontée lors des travaux de construction.

## 4.2 Objectifs du projet

La ville de Paris, pour répondre aux objectifs fixés au PLU, développe sur son territoire des projets mixtes qui nécessitent une action de maîtrise foncière préalable. Les objectifs de la Ville de Paris correspondent aux priorités et modalités d'intervention de l'EPFIF. En conséquence, ces deux entités ont convenu de s'associer pour conduire sur le moyen terme une politique foncière.

C'est dans ce contexte que l'EPFIF a acquis les parcelles, objet de ladite demande, parcelles identifiées préalablement par la ville pour répondre aux objectifs. En effet, une partie du terrain est grevée d'un emplacement réservé à la réalisation de logements (dont du logement social LS 60/60) et pour totalité par la zone de déficit en logement social (30%). Compte tenu de ce qui précède, la société EMERIGE Résidentiel et l'EPFIF ont signé une promesse de vente ayant pour objet la réalisation d'un projet de construction répondant aux règles et objectifs du PLU.

Par ailleurs le projet permet de répondre aux besoins de l'université en cours de construction face au projet (commerces, placettes, logement), qui accueillera à terme plus de 6000 étudiants ainsi qu'aux besoins du quartier

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux est précédée d'une conception cadrée et organisée. Des réunions hebdomadaires sont organisées avec l'architecte en chef et les BET. Une étape de diagnostic du site a été réalisée avec notamment une étude historique et réglementaire du site, une étude de pollution des sols accompagnée d'un plan de gestion et d'une Évaluation Quantitative des Risques Sanitaires (décembre 2018, mise à jour en juillet 2019), une méthodologie des travaux de démolition, une étude géotechnique de conception (avril 2018).

Les travaux de démolition et de dépollution sont envisagés en une seule phase d'une période de 8 mois. La phase de construction est envisagée également en une seule phase d'une période de 24 mois environ. Par ailleurs, la halle d'exposition actuellement en place sur site (au niveau de la station essence) est conservée, sur laquelle sera édifiée le plot bureaux. Pour sa bonne intégration, la halle sera démontée en phase démolition et remontée lors des travaux de construction.

Une méthodologie des travaux de démolition et un cahier des charges des travaux de dépollution ont été rédigés.

Une charte de chantier vert sera imposée aux entreprises de travaux afin de limiter les incidences sur l'environnement (nuisances sonores, gestion des eaux pluviales, plan de circulation, etc.).

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet accueillera un ensemble immobilier à usage de logements et de bureaux (environ 900 nouveau habitants). Le projet offrira de nouveaux commerces en rez-de-chaussée à destination des étudiants principalement et des habitants du quartier pour pallier au déficit au regard des besoins actuels.

Le projet aura un impact positif sur l'imperméabilisation des sols et la gestion des eaux pluviales puisqu'il prévoit entre autres la création de 3 419 m<sup>2</sup> d'espaces verts en pleine terre et 2095,5 m<sup>2</sup> de surfaces végétalisées réparties en toiture et en RDC (sur dalle), qui permettront de réduire les volumes d'eau rejetés au réseau. En effet, le projet tel que dessiné permet de répondre aux exigences du plan Paris Pluie : il prévoit une rétention des eaux de toitures, une infiltration pour partie dans les espaces verts créés et le rejet des excédents dans le réseau public.

Rappelons que le site existant est totalement imperméabilisé (10 350 m<sup>2</sup> aujourd'hui contre 4835,5 m<sup>2</sup> avec le projet).

La cour intérieure sera très fortement végétalisée et arborée, offrant un cadre paysager aux futurs résidents et riverains du projet.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'un permis de construire valant démolition.

Le projet sera soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau pour les rubriques 1.1.1.0 et 2.1.5.0

L'Architecte des Bâtiments de France a été consulté dans le cadre du projet et le sera de nouveau lors du dépôt du permis de construire.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface globale du projet	10350 m <sup>2</sup>
Surface de plancher	29880 m <sup>2</sup>
Hauteur maximale des bâtiments construits	R+12

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

42-48 rue Picpus, 75012  
PARIS

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 02 ° 17 ' 15 " 331 Lat. 48 ° 51 ' 45 " 810

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE Paris 2015-2020. Avenue de Saint-Mandé au Nord classée en catégorie 4 (niveau sonore de référence de jour entre 65 et 70 d(B)A et entre 60 et 65 d(B)A de nuit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans les périmètres de protection de 11 monuments historiques.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est situé en dehors des zones de prévention du risque inondation (PPRI), PPRI révisé et approuvé le 19/04/2007 La Ville de Paris ne possède pas de Plan de Prévention des Risques Technologiques  Le PPRN est approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cf. ANNEXE 07 Plan de gestion AECOM, juillet 2019
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de répartition (ZRE) de la nappe de l'Albien, eaux souterraines
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'eau potable dans le XII <sup>e</sup> arrondissement de Paris provient de la Seine et de la Marne.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé à 75 m au sud du site inscrit « Ensemble urbain de Paris »
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site le plus proche se trouve à plus de 2,7 km, il s'agit de la ZPS « Sites de Seine Saint-Denis - FR1112013).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le projet ne prévoit aucun rabattement de nappe ni prélèvement d'eau lors des travaux. La nappe d'eau se situe à environ 20m/TN, à une douzaine de mètre sous le niveau R-2. Le projet est soumis à déclaration permettant de détailler les incidences sur la ressource en eau et sur les mesures dans le cadre des travaux et en phase exploitation.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'importants volumes de terres seront excavés pour les besoins du projet (un niveau rez-de-jardin et un niveau R-2) de l'ordre de 22 405 m3. Un plan de gestion incluant une étude historique, un diagnostic de qualité du sous-sol et une Analyse des Risques Résiduels (ARR) prédictive a été réalisé par AECOM. Les investigations ont permis de caractériser le site et affiner la connaissance des filières potentielles pour l'élimination des terres excavées pour les besoins du projet. Cf Annexe 7 : Plan de gestion, AECOM, 2019
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Environ 457 m3 de remblais pour les toitures végétalisées Environ 1339 m3 de remblais pour les espaces de pleine terre
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne présente pas d'intérêt écologique particulier. La diversité avifaunistique est très faible et est composée d'espèces très communes.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en zone urbaine et il s'agit d'un projet de reconversion du site.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ville n'est pas concernée par un PPR. En revanche le site existant est occupé par une ICPE (garage Nation) : 1432/2/b (déclaration) – stockage en réservoir manufacturé de liquides inflammables ; 1434/1/b (déclaration) : atelier de réparation. Les ICPE actuelles seront déclassées lors de la cessation d'activité prévue. Le site est actuellement classé BASIAS Cf Annexe 7 : Plan de gestion, AECOM, juillet 2019
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par le risque mouvement de terrain ni par le risque inondation, et il est situé en zone de sismicité de niveau 1 (risque très faible)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La présence de terres polluées sur le site est avérée. Un plan de gestion a été mis au point par AECOM pour dépolluer le site. En conclusion : « Les niveaux de risque calculés à la fois pour les effets à seuil et les effets sans seuil sont inférieurs aux valeurs de référence définies. A l'issue des travaux de réhabilitation et de terrassement, l'état environnemental du site sera compatible avec l'usage futur (logements, commerces, bureaux et crèche), dans la configuration envisagée par le projet (sans contrainte d'un point de vue sanitaire)". Cf. Annexe 7, plan de gestion AECOM, juillet 2019
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit le transfert des activités du garage Nation vers d'autres sites mais également de nouveaux trafics domicile -travail du fait de la programmation de bureaux. Cependant le projet ne prévoit qu'une quinzaine de stationnements pour les bureaux, privilégiant les modes actifs et notamment la proximité des transports en commun.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet pourra engendrer de nouvelles sources de bruit liées principalement au déroulement du chantier. Une charte de chantier vert sera rendue contractuelle aux entreprises de travaux. Le projet se situant en zone très urbanisée, le site est concerné par les nuisances sonores urbaines classiques (trafic, travaux, etc.). Le principal enjeu concerne la crèche, qui se trouve au Sud du projet, au sein de la zone la plus préservée sur le plan acoustique.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site est impacté par la qualité de l'air et les rejets polluants issus des activités urbaines et du trafic routier.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Sauf éventuellement en phase chantier</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun éclairage vers le ciel n'est prévu (pollution lumineuse limitée). Les surfaces commerciales et les bureaux seront éteints la nuit, conformément à la réglementation en vigueur.</p> <p>Le site est concerné par les émissions lumineuses liées aux zones urbanisées.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets dans l'air liés à la phase chantier sont non significatifs et des mesures seront mises en places pour les éviter ou les réduire.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera potentiellement une modification de l'écoulement des eaux du fait des nouveaux aménagements. La gestion des eaux pluviales devra être gérée au sein de la parcelle. Toutefois le projet augmente les surfaces perméables par la création de plusieurs espaces vers sur dalle et de 3419 m<sup>2</sup> de pleine terre, par rapport au site existant qui est totalement imperméabilisé. Le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau traitera particulièrement de cette thématique (Cf Annexe 10 : Notice de gestion des eaux pluviales, Innovation fluide, juin 2019).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet ne modifie pas la gestion des eaux usées sur les terrains concernés. Les eaux usées seront rejetées au réseau existant.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase chantier engendrera la production de 22 405 m<sup>3</sup> de déblais qui seront envoyés dans les filières spécialisées adaptées (Cf Annexe 7 : Plan de gestion, AECOM, juillet 2019)</p> <p>Une charte de chantier vert sera imposée aux entreprises de travaux (gestion des déchets, tri sélectif, nuisances sonores, etc.)</p>



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est soumis à l'avis de l'ABF avant le dépôt du permis de construire et fera l'objet d'un avis pour sa délivrance.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Création de nouveaux logements et implantation de nouveaux commerces, de bureaux et d'une crèche en lieu et place du garage Nation dont les activités seront transférées. Réhabilitation de la maison en tiers-lieu à destination des étudiants et habitants du quartier. Amélioration du paysage urbain avec traitement paysager en espaces ouverts (placette et cour intérieure), augmentation de la perméabilité des sols par rapport à l'existant, avec création d'espaces verts et de toitures végétalisées.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet pourra avoir des effets cumulés avec la construction en cours u pôle « Nation » de l'université Paris 3 – La Sorbonne Nouvelle, située juste en face au 33 rue Picpus, uniquement si les constructions des deux projets sont concomitantes :

En phase chantier : les travaux de l'université seront finalisés avant le démarrage du chantier de l'opération Picpus, aucun effet cumulé n'est à prévoir.

En phase d'exploitation : installation de nouveaux étudiants dans les futurs logements proposés par l'opération Picpus, vie des commerces avec une nouvelle fréquentation étudiante, hausse de la fréquentation des transports en commun.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Voir dossier d'accompagnement en annexe

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site du projet présente des enjeux importants sur les thématiques suivantes : qualité des sols (avec une pollution des sols avérée), ressource en eau et gestion des eaux en phase travaux et en phase d'exploitation, patrimoine architectural du fait de la présence de 11 périmètres de protection des monuments historiques autour du site. Ces questions environnementales ont été anticipées et évaluées en amont avec notamment la mise en place effective d'un plan de gestion pour la dépollution du site et la gestion des sols en phase exploitation, la mise en route du dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau, la consultation de l'ABF sur les questions architecturales et paysagères du projet. Nous estimons à ce titre qu'étant donné que les forts enjeux environnementaux ont été traités spécifiquement, il n'est pas nécessaire de réaliser une étude d'impact.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Dossier d'accompagnement au formulaire CERFA 14734*03 comprenant entre autres les éléments demandés pour les annexes obligatoires 2, 3, 4, 5 et 6 Annexes supplémentaires : - Annexe 7 : Plan de gestion, AECOM, juillet 2019 - Annexe 8 : Cahier des charges et limites de prestations concernant les travaux de dépollution, indice 7, mai 2019 - Annexe 9 : Travaux avant entrée en jouissance, indice 3, Juin 2019 - Annexe 10 : Note technique de gestion des eaux pluviales, Innovation Fluides, Indice D, Juin 2019 - Annexe 11 : Dispense de l'autorité environnementale sur le premier dossier cas par cas, décembre 2018 - Annexe 12 : Pré-diagnostic écologique, EODD, juillet 2019

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

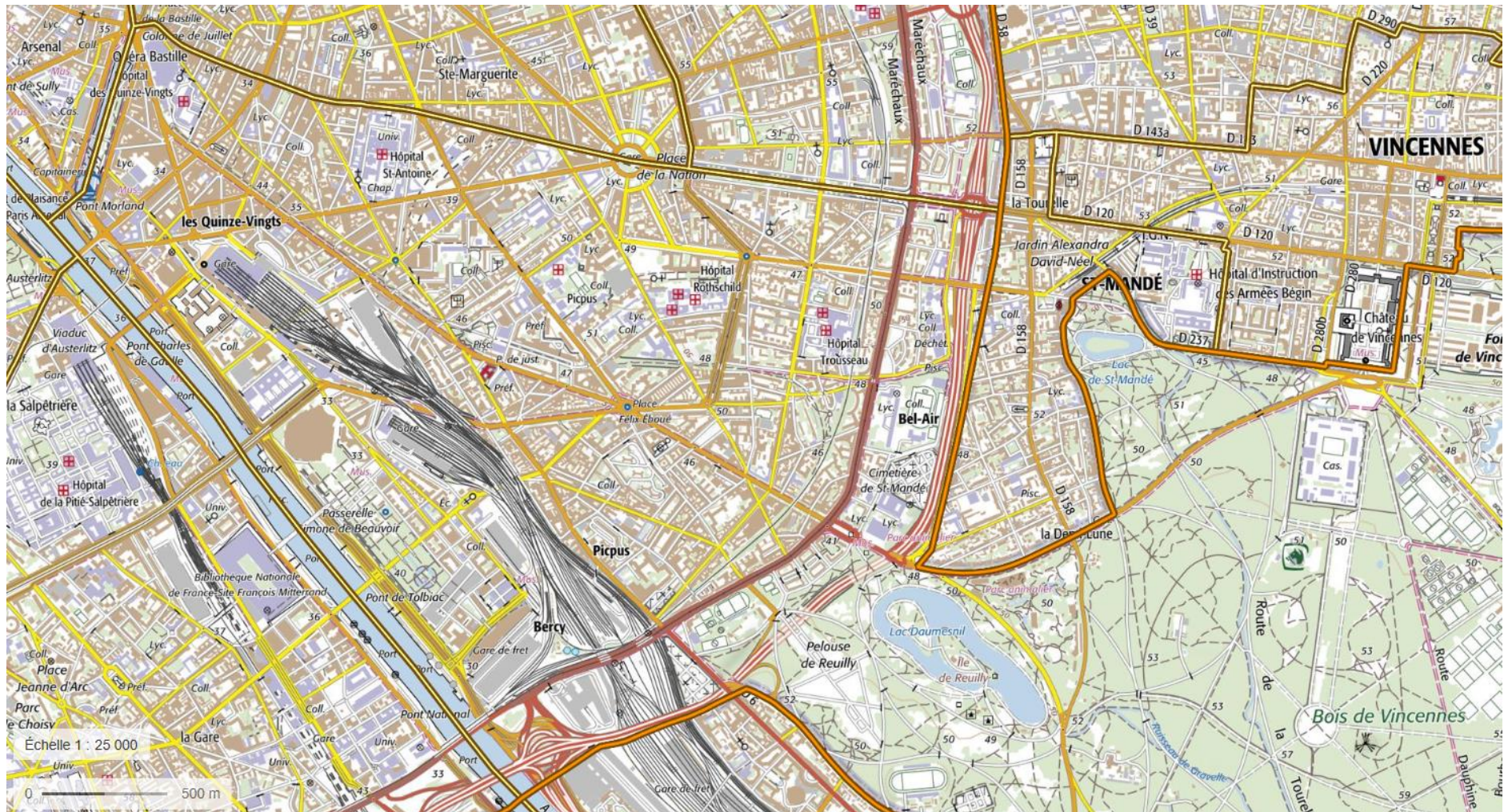


Fait à PARIS

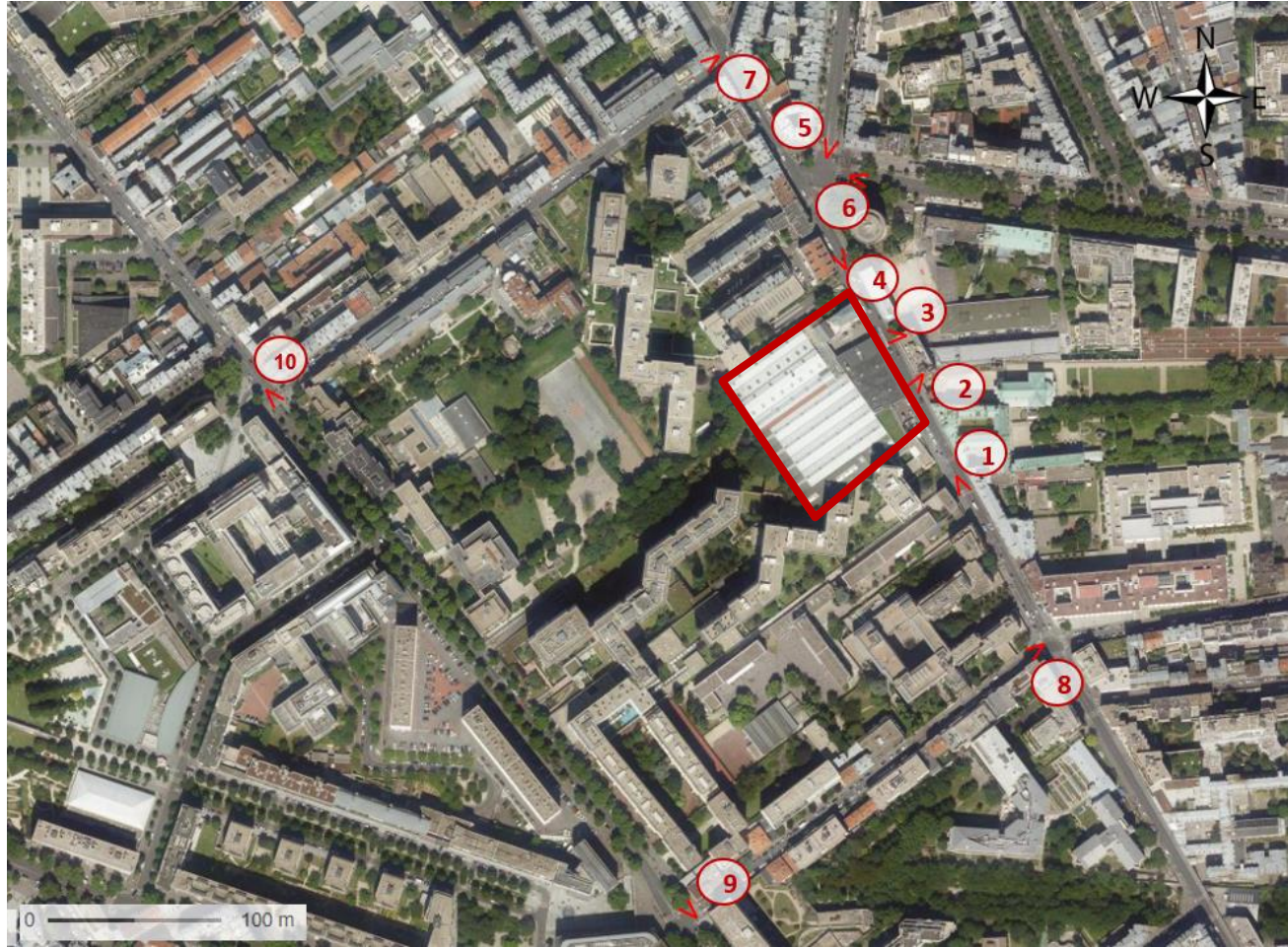
le, 04/07/2019

Signature

**SAS PARIS PICPUS**  
121 avenue de Malakoff – 75116 Paris  
S.A.S. au Capital de 5.000 Euros  
844 653 345 R.C.S. Paris  
Tél. : 01.47.03.48.63 – Fax : 01.40.20.06.84



Plan de situation – Plan IGN 1/25 000 (source : Géoportail)



Localisation des prises de vues – Photo aérienne (source : Géoportail)







- Logement accession
- Logement social
- Commerces
- Bureaux
- Crèche



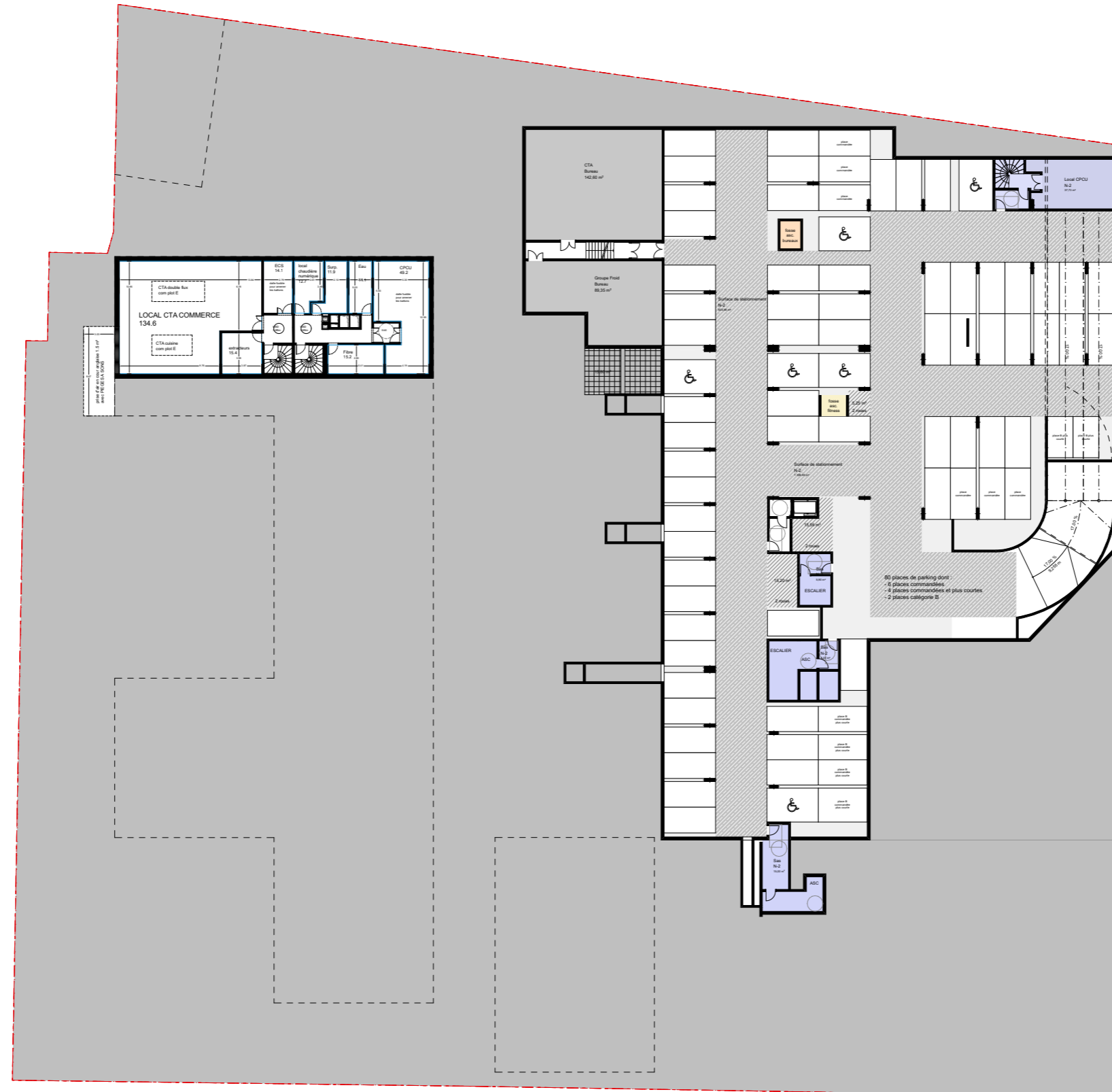


- Logement accession
- Logement social
- Commerce
- Bureaux
- Crèche



- Logement accession
- Logement social
- Commerce
- Bureaux
- Crèche










	Logement accession
	Logement social
	Commerce
	Bureaux
	Crèche

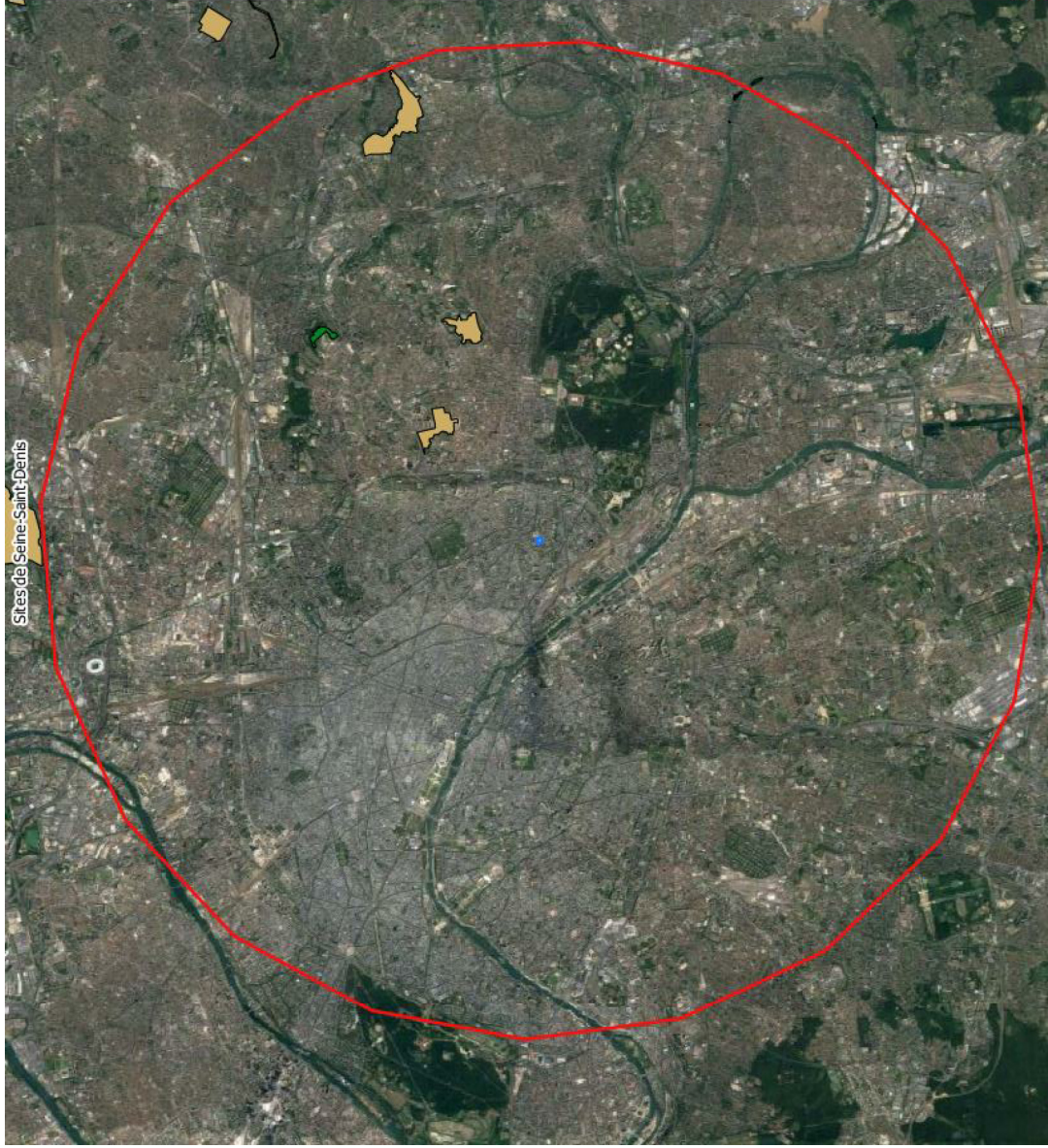
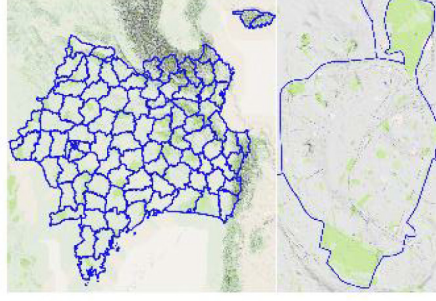


Figure 3 : Plan IGN 1/5 000 (source : Géoportail)

# LOCALISATION DES SITES NATURA 2000

## Légende

- Zone tampon 10 km
- Site d'étude
- Natura 2000



EMERIGE - Tous droits réservés © EODD 2018



Localisation des sites Natura 2000